

Couëron, le 15 juin 2017.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA GARDERIE, LES TAP
ET L'ETUDE SURVEILLEE
(PRIMAIRE)**

(à conserver tout au long de l'année scolaire 2017-2018)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les informations utiles pour la mise en place de l'organisation de la garderie, de l'étude surveillée et des TAP.

LES HORAIRES :

- **Garderie matin :** de 7 h 45 à 8 h 35
- **Garderie soir :**
 - possibilité dès la fin des cours (gratuit jusqu'à 16 h 45 : heure d'arrivée des cars)
 - de 16 h 45 à 18 h 30
- **Garderie le mercredi** jusqu'à 12 h 30.
- **Option étude surveillée uniquement pour les enfants de CE1 à CM2**
 - 1^{er} créneau de 16 h à 16 h 45
 - 2^{ème} créneau de 17 h à 17 h 45
- **Les TAE :** de 16 h à 16 h 45

LES TARIFS :

A) POUR LA GARDERIE : Prix à la semaine (Sachez que l'année scolaire comporte 36 semaines)

FORFAIT	MONTANT	FORFAIT	MONTANT	FORFAIT	MONTANT
1 Heure	2,40 €	6 Heures	12,05 €	11 Heures	17,85 €
2 Heures	4,70 €	7 Heures	13,40 €	12 Heures	19,20 €
3 Heures	7,00 €	8 Heures	14,70 €	13 Heures	20,60 €
4 Heures	9,30 €	9 Heures	16,05 €	14 Heures	22,00 €
5 Heures	11,60 €	10 Heures	17,37 €	15 Heures	23,35 €

(jours impérativement définis pour le contrôle des présences).

Cas particulier : Si votre enfant reste à la garderie très occasionnellement, vous devrez vous acquitter de la somme de **3,50 € par ½ heure (à régler sur place)**.

B) POUR L'OPTION ETUDE SURVEILLEE (1^{er} ou 2^{ème} créneau) :
(coût hebdomadaire en supplément de la garderie)

Forfait: 1 jour : **1,10 €** 2 jours : **2,20 €** 3 jours : **3,30 €**

Le coût du forfait garderie et/ou étude surveillée sera porté sur la facture « contribution des familles », soit annuelle ou trimestrielle selon le choix de règlement que vous faites.

Remarques : Tout changement de régime de forfait souhaité par les parents devra être exceptionnel et signalé par écrit à l'école et au service comptabilité de l'O.G.E.C. Ce changement ne pourra se faire qu'en fin de trimestre pour le ou les trimestre(s) suivant(s).

L'accueil sera de 3 heures maximum par enfant et par jour.

Exemple : 30 min le lundi matin et 30 min le lundi soir pour un forfait 1 h/semaine.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'étude surveillée pour les élèves qui ne respecteraient pas les consignes données (un règlement sera donné au début de l'année scolaire).

C) Les APC (Activité pédagogique complémentaire) / TAP (Temps d'activité péri-éducatif).

Si votre enfant reste au périscolaire de 16 h à 16 h 45, il pourra participer s'il le désire au **TAP** (temps d'activité éducative).

Dans ce cas, il ne pourra quitter l'école qu'à la fin de l'atelier c'est-à-dire à partir de 16 h 45.

Si votre enfant n'est pas concerné par une activité après la classe, vous pouvez venir le récupérer soit à 16 h ou soit à 16 h 45. Le portail de l'école sera fermé pendant ce laps de temps pour des raisons de sécurité.

Pour préparer la rentrée et pour nous permettre d'organiser au mieux les groupes de TAP et garderie, nous vous demandons, de bien vouloir compléter la fiche - réponse ci-jointe et la remettre à l'école pour le **mardi 27 juin au plus tard.** La facturation sera établie en fonction de vos choix indiqués sur cette fiche.

Avec nos salutations distinguées.

Le président de l'O.G.E.C.
C. LARBOULETTE

Chef d'établissement des écoles St Symphorien,
L. DAVID

FICHE – REPONSE PRIMAIRE (Cocher vos choix)
(une fiche par enfant, à remettre à l'école pour **le 27 juin 2017 au plus tard**)

Madame, Monsieur parents de

en classe de

CONTRIBUTION DES FAMILLES (cf circulaire contribution des familles)

décident de verser la contribution des familles trimestrielle correspondant à

- contribution de base l'option 1 l'option 2
- l'option 3 l'option 4

GARDERIE (cf circulaire de garderie et étude surveillée)

choisissent pour la garderie un forfait : Heure(s) hebdomadaire(s)

Mon enfant sera présent à la garderie :

LE LUNDI DE : à 8 h 35 ET/OU De 16 h 45 à

Soit : H

LE MARDI DE : à 8 h 35 ET/OU De 16 h 45 à

Soit : H

LE MERCREDI DE : à 8 h 35 ET/OU De 12 h 00 à

Soit : H

LE JEUDI DE : à 8 h 35 ET/OU De 16 h 45 à

Soit : H

LE VENDREDI DE : à 8 h 35 ET/OU De 16 h 45 à

Soit : H

OPTION : ETUDE SURVEILLEE***(avec forfait garderie obligatoire)***

- informent l'établissement que leur enfant ne restera pas en étude surveillée
- inscrivent leur enfant à l'étude surveillée (les jours d'inscription doivent obligatoirement être renseignés) et les élèves ne pourront pas être récupérés par leurs parents avant la fin de l'étude
- 1^{er} Créneau (16 h – 16 h 45) : LUNDI MARDI JEUDI
- 2^{ème} Créneau (17 h – 17 h 45) : LUNDI MARDI JEUDI

INSCRIPTION TAP

- n'inscrivent pas leur enfant au TAP
- inscription au TAP de 16 h à 16 h45 :
- LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

RESTAURATION SCOLAIRE***(cf circulaire de restauration scolaire)***

- informent l'établissement que leur enfant sera externe
- choisissent la formule de restauration sans abonnement (achat de tickets)
- inscrivent leur enfant au restaurant scolaire en qualité de demi-pensionnaire (les jours d'inscription à la restauration doivent obligatoirement être renseignés)
- 4 jours lundi mardi jeudi vendredi
- 3 jours lundi mardi jeudi vendredi
- 2 jours lundi mardi jeudi vendredi

REGLEMENT DES FACTURES

Le mode de règlement doit être le même pour la contribution des familles et la restauration scolaire

Règlement choisi :

à **RECEPTION DE FACTURES** (chaque trimestre pour la contribution des familles et tous les 2 mois pour la restauration scolaire avec abonnement).

par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL**. (8 prélèvements pour la contribution des familles de novembre à juin le 11 de chaque mois et 10 prélèvements pour la restauration d'octobre à juillet le 10 de chaque mois).

Coordonnées bancaires identiques à l'année scolaire 2016-2017

1^{er} prélèvement automatique SEPA (joindre un RIB)

Changement de coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Acceptez-vous de recevoir vos factures annuelles par mail ? OUI NON

Fait àle Signature